



## **Rapport financier 2016-2017**

L'exercice 2016-2017 s'est écoulé depuis l'arrêté de la précédente assemblée générale, c'est-à-dire depuis le 14 août 2016. Les comptes ont été arrêtés le 1<sup>er</sup> août 2017.

Le total des **recettes** de la période s'élève à **701,5 euros** provenant de 91 membres cotisants, et de donateurs, acheteurs et/ou auditeurs.

Durant la même période, les **dépenses** ont été de **246,11 euros** à savoir :

- 105,89 de droits à la SACEM le 31 août pour le concert 2016
- 80,22 euros en février 2017 pour l'assurance obligatoire
- 60 euros pour le concert du 18 juin 2017 (50 € de programmes et 10 euros d'annonce du concert sur Sortie 24, frais qui nous ont été remboursés par Amaryllis)

Au terme de la période, nous avons **en caisse sur notre compte banque Tarneaud la somme de 4763 euros**, et l'association n'a pas de dettes.

Point particulier sur le concert donné à Champeaux le 18 juin : au total, ce concert dont l'organisateur principal était le chœur Amaryllis, a été pour notre association bénéficiaire net de 150 euros, en même temps qu'il a donné, en plus, l'occasion de cotisations, dons et ventes de cartes.

Le **budget** de l'exercice qui commence prévoit des rentrées de dons, cotisations et ventes d'environ 800 € ; pas de grosse dépense actuellement programmée de façon formelle ; le bureau décidera au cas par cas des dépenses courantes.

Il reste envisagé de remplacer le troisième lustre de Saint Martin (qui est une suspension de cuisine) par un petit lustre à trouver en brocante ; il est prévu de participer au paiement des travaux de réparation de la couverture de la sacristie de Saint Fiacre, et surtout la question se posera du montant de la participation de l'association à l'étude de diagnostic de Saint Fiacre. Il faudra également déterminer la suite à donner aux devis d'ébénisterie et restauration de la porte peinte de la sacristie de Saint Martin, quand les deux auront été reçus.

Nous vous invitons, si ce n'est pas déjà fait, à régler **vos cotisations 2017 (10€) et 2018 (à fixer)** soit ici même lors de l'assemblée générale, en espèces ou en chèque, soit par courrier adressé à l'association, soit en ligne sur le site [www.champeauxlachapellepommier.com](http://www.champeauxlachapellepommier.com) par versement sécurisé Paypal. D'autre part, nous avons en vente des cartes postales (à 50 c) et des dossiers d'information (à 5 €). Enfin il est rappelé que l'association est officiellement habilitée à recevoir tous dons et legs.